Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 056-215600941-20260127-D_2026_014-DE

MAIRIE - 56700 KERVIGNAC
Téléphone : 02-97-65-77-06
www.kervignac.com
mairie@kervignac.com

N° : D-2026-014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-sept janvier deux mille vingt-six, à 20 heures 00, le Conseil municipal de la Commune de Kervignac dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Élodie LE FLOCH, Maire.
Date de convocation du Conseil municipal : 20 janvier 2026.

Présents : Élodie LE FLOCH, Serge LE VAGUERESSE, Michèle LE ROMANCER, David DEMÉ, Christelle BRIZOUAL, Richard PALARIC, Gaëlle DESPRÉS, Yves THIEC, Nicole LAPLANCHE, Yannick LE CALVÉ, Dominique GUEGUEN, Christophe MOREAU, Antony VALMALLE, Anthony GUEGAN, Estelle FLAMAND, Caroline COCOUAL, Alexandre SIMON, Dominique ILLIEN, Annick KERAUDRAN-STEPHANT, Christelle ROBIC-GUILLEVIN, Sébastien SEGUIN.
Absents ayant donné pouvoir : Jean-Pierre JOUBIOUX pouvoir à Yannick LE CALVÉ, Jennifer RIO pouvoir à Élodie LE FLOCH, Florent LE GUELLENEC pouvoir à Antony VALMALLE, Christophe PLUNIAN pouvoir à Christelle ROBIC-GUILLEVIN, Jean-Marc LE PALLEC pouvoir à Annick KERAUDRAN-STEPHANT.
Absents : Philippe COMBES, Pierre LE LÉANNEC, Catherine LE ROMANCER-LESTROHAN.

Dominique GUEGUEN a été désignée secrétaire de séance.

Contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage avec Morbihan Énergies pour la mise en place de systèmes de vidéoprotection

Rapporteur : Yves THIEC, 7ème Adjoint

La Commune a sollicité Morbihan Énergies pour une mission de maîtrise d'ouvrage de travaux d'installation complémentaire de caméras de vidéoprotection.
Cette mission d'assistance (étude de faisabilité, conception et exécution) vise à compléter le système de vidéoprotection avec l'ajout de caméras, en centre bourg et au complexe sportif, ainsi qu'à requalifier le premier système de vidéoprotection (Complexe sportif et Pré Carré) installé en 2018.
La Commune souhaiterait unifier l'ensemble de son parc sur un système centralisé.

À ce titre, Morbihan Énergies propose un contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage, dont l'objet est :
- de désigner le Syndicat pour assurer des missions de maîtrise d'ouvrage de l'opération au nom et pour le compte de commune,
- de définir les conditions et modalités encadrant ce mandat de maîtrise d'ouvrage de l'opération,
- de déterminer les droits et obligations des parties.

Au terme de l'étude de faisabilité, le Conseil municipal sera invité à formuler un avis sur le projet d'extension et de requalification du système de vidéoprotection.
Une convention financière spécifique sera ensuite à établir avant le démarrage des travaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles L.2422-5 à L.2422-10 ;

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 056-215600941-20260127-D_2026_014-DE

Vu le projet de contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage présenté par Morbihan Énergies, pour la mise en place de systèmes de vidéoprotection ;

Entendu l'exposé de Yves THIEC, 7ème Adjoint,

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :
- D'approuver le contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage ci-après annexé pour la mise en place de systèmes de vidéoprotection ;
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer ledit contrat ainsi que toutes les pièces nécessaires y afférentes ;
- D'autoriser Madame le Maire à solliciter le maximum de subvention possible pour ce projet et notamment au titre du FIPDR pour l'année 2026.

Pour copie conforme

Le Maire,
Élodie LE FLOCH

